

Déclaration commune Prud'homie de l'Étang de Thau - Ingril - Comité des Usagers du Bassin de Thau du Cycle de l'Eau

À l'initiative du collectif "CHŒUR DE THAU", la Prud'homie de l'Étang de Thau - Ingril a accueilli favorablement la proposition de recevoir Sylvain Carrière, député de la 8ème circonscription de l'Hérault, ainsi que du Comité des Usagers du Bassin de Thau du Cycle de l'Eau.

A l'issue de cette réunion, les représentants de la Prud'homie de l'Étang de Thau- Ingril et le Comité des Usagers du Bassin de Thau du Cycle de l'Eau, ont fait un constat commun que le Député Sylvain CARRIERE s'est engagé à défendre devant la représentation nationale.

Nous constatons que depuis 2014, l'intégration du Schéma de Mise en Valeur du Littoral (SMVL) dans le Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin de Thau (SCOT), a favorisé une politique en matière d'urbanisme se traduisant par une artificialisation des sols, au détriment de l'écosystème des étangs de Thau et d'Ingril.

En mettant fin au Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) et à son caractère environnemental, les politiques publiques locales et nationales favorisent une urbanisation « galopante et inconsidérée », qui ne tient pas compte des enjeux environnementaux, au regard de l'évolution climatique.

Cette urbanisation ne répond pas en général aux besoins des populations, les porteurs de projets sacrifiant l'intérêt général à la spéculation immobilière.

En outre, cette urbanisation ne tient pas compte des contraintes liées à une ressource en eau qui se raréfie, et à la modernisation des installations de traitement des eaux usées.

Les usagers et les professionnels de la mer dénoncent l'impact négatif de cette politique d'urbanisme sur les écosystèmes des étangs et de la mer méditerranée; ainsi, les ressources halieutiques se font rares, la profession de pêcheur disparaît, profession qui, de par ses connaissances du milieu naturel, est

garante de l'équilibre de nos étangs.

En outre, les crises sanitaires successives et économiques, comme celle du

« norovirus » en décembre 2022, affaiblissent la production de coquillages et ternissent l'image de la qualité des coquillages produits et vendus, provenant de l'étang de Thau.

Les pêcheurs et conchyliculteurs subissant des crises dont ils ne sont aucunement responsables.

Au-delà de la crise écologique, c'est l'ensemble de la vie économique du Bassin de Thau qui est en danger; la prud'homie de Sète Thau-Ingril déplore son exclusion progressive de la gestion du territoire.

Les projets immobiliers qui pullulent sur les territoires de notre agglomération ont des caractéristiques communes:

- artificialisation des sols dans des proportions irréversibles pour les milieux naturels
- non prise en compte de la raréfaction de la ressource en eau potable
- installations de traitements d'eaux usées non satisfaisantes
- submersions marines minimisées
- pollution des milieux naturels et mise en danger de la vie d'autrui (norovirus)

Les améliorations apportées sur les réseaux de traitement des eaux usées sont largement insuffisantes, par rapport aux réels besoins pour protéger les populations de notre agglomération.

Ainsi, la construction de la station d'épuration des eaux usées des Eaux Blanches à Sète, pour un coût de 71 millions d'euros hors taxes, n'a pas été précédée des travaux nécessaires et urgents de modernisation des réseaux d'eaux usées.

Cette modernisation des réseaux de traitement des eaux usées de l'agglomération ainsi que des mesures de révision de l'ensemble des installations, en particulier les postes de relevage, auraient

évité les problèmes rencontrés en décembre 2022, alors que la nouvelle station d'épuration des Eaux Blanches a été mise en fonctionnement en septembre 2022.

Les dernières annonces de Sète Agglopôle Méditerranée pour limiter les rejets d'eaux usées non traitées dans l'étang de Thau, sur le secteur de la commune de Sète, apporteront une amélioration certaine lors de fortes précipitations; mais le problème persiste car il n'y a pas de travaux d'entretien prévus pour les 40 Km de réseaux unitaires (eaux de pluie/eaux usées) de la commune.

Les points noirs suivants, identifiés lors des pollutions de l'étang de Thau, ne sont pour l'instant pas pris en compte: sécurisation des postes de relevage, lutte intensive contre la cabanisation, création de bassins d'orage/bassins de rétention dans les secteurs sensibles aux épisodes pluvieux, dont le Pallas, le Soupié, Fontanilles.

Il en est de même de Frontignan Lagune qui est un lieu de pollution pour l'étang d'Ingril, en cas de dysfonctionnement.

Rien n'est fatal et nul ne peut se réfugier derrière l'impossibilité d'agir pour éviter des catastrophes.

Les moyens techniques et humains pour s'adapter aux dérèglements climatiques existent; c'est une question de volonté politique et de choix prioritaires alors que, malheureusement, l'enrichissement financier à court terme supplante l'intérêt général.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a émis des recommandations claires :

« Éviter, Réduire, Compenser », ces principes ne sont pas respectés car la politique d'urbanisation de notre agglomération favorise l'artificialisation des sols; la bétonisation se révèle dévastatrice pour les équilibres naturels (les derniers événements nationaux pluies et inondations, rappellent que la nature reprend toujours ses droits).

Le rétablissement du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM)

est une urgence.

Ce modèle de gestion paritaire, impliquant tous les usagers du bassin, permettrait de rééquilibrer les intérêts économiques et écologiques, et de stopper la spéculation immobilière qui menace l'avenir du Bassin de Thau.

Il est encore temps d'agir et de modifier les choix actuels édictés par les élues et élus de notre territoire.

Le représentant de l'Etat de notre département, a d'ailleurs demandé dernièrement une forte révision des projets d'urbanisme de notre agglomération, limitant de 40% les surfaces à construire.

Nous pensons que la gestion paritaire du Schéma de Mise en Valeur de la Mer est le moyen de redéfinir l'urbanisation de notre bassin de vie, en respectant les besoins humains et les écosystèmes du bassin de Thau.

Il est nécessaire de revenir à un mode de gestion partagé, tel que le permettait le Schéma de Mise en Valeur de la Mer, en s'appuyant sur le comité des lagunes.

Cela permettrait de rompre avec ce nouveau modèle de gestion, où les élus sont les seuls à décider de la gestion et de l'aménagement du territoire.

Nous soutenons l'initiative du collectif « CHŒUR DE THAU » et la pétition pour sauver les milieux aquatiques et marins - lien ci-dessous-

<https://agir.greenvoice.fr/petitions/bassin-et-etang-de-thau-stop-a-u-droit-a-polluer-des-milieux-aquatiques-et-marins>